



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions

- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils

Portage III 8C1 - 50

11 Laurier St./11 rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Systèmes d'aéronefs télépiloté	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-185423/C	Date 2019-08-20
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-185423	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier 011cag.M7594-185423	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-011-27419	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-08-02	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-18	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gratton, Isabelle	Buyer Id - Id de l'acheteur 011cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5362 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0355
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La modification 002 est émise afin de:

- Répondre aux questions reçues des soumissionnaires en lien avec cette sollicitation;
- Pour modifier le critère obligatoire 3.4.6;
- Pour ré-énumérer les paragraphes de l'Énoncé des travaux (EDT) dans la version anglaise de la Demande d'offres à commandes (DOC) seulement. Les paragraphes dans la version française de la DOC sont numérotés correctement;
- Pour prolonger la date de clôture au 18 septembre 2019.

PARTIE A : QUESTIONS ET RÉPONSES

1. **Question :** L'exigence 3.2.9 indique que le système doit être classé selon l'indice de protection à un niveau de IP53. Le SATP que nous pouvons fournir est classé IP43, est-ce acceptable?

Réponse : Non, la protection contre la poussière est une exigence pour cet équipement, donc les soumissions doivent respecter la classe IP53.

2. *4.1.1.1 Critères techniques obligatoires : Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées. Les critères obligatoires sont décrits à l'annexe « H », Critères d'évaluation des soumissions.*

Question : Le paragraphe 4 .1.1.1 indique que « chacune » des exigences doit être respectées. Ce paragraphe indique que si une exigence n'est pas conforme, alors la candidature est irrecevable. Peut-il exister une proposition alternative du candidat si une exigence n'est pas respecté ?

Réponse : Non, aucune proposition alternative ne sera acceptée si une exigence n'est pas respectée. Toutes les exigences obligatoires de la demande de soumissions doivent être respectées, sans exceptions, pour que l'offre soit recevable.

Par exemple :

- a) *Exigence 3.3.1: La distance diagonale de la cellule du système (en excluant les hélices) ne doit pas dépasser 90 cm.*

Question : Que se passe-t-il si le candidat propose un système avec 100cm de distance diagonale. Cette exigence n'est en aucun cas un critère de bon fonctionnement pour que le système effectue sa mission. Si le système répond positivement aux autres critères, et que la distance diagonale dépasse de 10cm, est-ce recevable de disqualifier le candidat ?

Réponse : Oui, l'offre serait rejetée. Les limites de taille ont été établies pour des raisons de mobilité et de transport, pas pour le rendement de l'aéronef. Les tailles ont été déterminées en considérant des facteurs de logistique, notamment le transport et le déploiement dans des situations d'urgence où il n'y aurait peut-être pas un gros véhicule ou un gros aéronef à notre disposition, et où il faudrait peut-être effectuer un transport et un déploiement dans un espace clos.

b) *Idem exigence 3.3.2: La hauteur verticale de la cellule du système ne doit pas dépasser 40 cm.*

Question : Si le drone fait 45cm de haut, est-on éliminé ?

Réponse : Oui, l'offre serait rejetée. Les limites de taille ont été établies pour des raisons de mobilité et de transport, pas pour le rendement de l'aéronef. Les tailles ont été déterminées en considérant des facteurs de logistique, notamment le transport et le déploiement dans des situations d'urgence où il n'y aurait peut-être pas un gros véhicule ou un gros aéronef à notre disposition, et où il faudrait peut-être effectuer un transport et un déploiement dans un espace clos.

3. *Exigence 3.6.4 : La télécommande ou la plateforme de visionnement compatible doit être jumelée de façon sécuritaire au SATP et à la télécommande ou à la plateforme de visionnement compatible secondaire.*

Question : Il est mentionné « plateforme de visionnement compatible secondaire » . Y a-t-il une station principal et un deuxième secondaire pour le flux vidéo ?

Réponse : Oui, c'est correct.

4. *Exigence 3.4.9 : Les caméras EO/IR doivent offrir une résolution d'au moins 640x512 pixels.*

Question : Quelle est l'optique souhaité pour le capteur IR ? Nous proposons une optique 35mm, plus performant que les optique de 19mm car elle offre une capacité de surveillance à plus longue distance. Avons-nous la possibilité d'offrir le capteur avec l'optique que l'on souhaite ? De plus, la caméra IR est en 9Hz ou 30Hz ? Il est préférable d'avoir un 30Hz pour une meilleure qualité de vidéo.

Réponse : Tant que la caméra EO/IR respecte l'exigence d'une résolution d'au moins 640x512 pixels, le choix de lentille et de fréquence revient au soumissionnaire.

5. *Exigence 3.4.3 : La résolution d'une image fixe doit être d'au moins 16 mégapixels.*

Question : Peut-on proposer une alternative de capteur EO Full HD 1080p avec zoom optique x30, zoom numérique x12, mais avec une résolution photo de moins de 16MPx ?

Réponse : Non, la résolution de l'image fixe doit être d'au moins 16 mégapixels (MP).

6. *Exigence 3.4.6 : La charge utile doit être stabilisée à au moins trois axes de cardan.*

Question : Quelles sont les degré de libertés sur la charge utile ? Quelles sont les rotations de la charge utile en « lacet » ? Peut-on proposer une alternative de charge utile de type boule optronique PTZ deux axes mécanique et stabilisation 3 axes numérique ?

Réponse : L'exigence vise à s'assurer que le mouvement de la caméra est stabilisé dans les situations où l'unité se déplace vers le haut et vers le bas, à gauche et à droite, et vers l'avant et vers l'arrière. Tant que la caméra comporte une stabilisation suffisante selon les axes vertical, latéral et longitudinal, elle respecte cette exigence. Des essais additionnels peuvent être

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-185423/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-185423

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
011cag.M7594-185423

Buyer ID - Id de l'acheteur
011cag
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

nécessaires pour déterminer si la stabilisation est suffisante si la technologie n'est pas du type cardan à trois axes courant. Suite à cette question, l'exigence 3.4.6 est modifiée comme ceci :

« La charge utile doit être stabilisée à au moins trois axes de cardan ou par une technologie équivalente qui permet au moins d'assurer une stabilisation équivalente à celle d'un cardan à trois axes courant et qui fait en sorte que la caméra est stabilisée dans les situations où l'unité se déplace vers le haut et vers le bas, à gauche et à droite, et vers l'avant et vers l'arrière. »

PARTIE B : MODIFICATIONS À LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

Au paragraphe 3.4.6 de l'annexe "A", Énoncé des travaux :

SUPPRIMER:

3.4.6 La charge utile doit être stabilisée à au moins trois axes de cardan.

REEMPLACER PAR:

3.4.6 La charge utile doit être stabilisée à au moins trois axes de cardan ou par une technologie équivalente qui permet au moins d'assurer une stabilisation équivalente à celle d'un cardan à trois axes courant et qui fait en sorte que la caméra est stabilisée dans les situations où l'unité se déplace vers le haut et vers le bas, à gauche et à droite, et vers l'avant et vers l'arrière.

À la page 1, sous Sollicitation Closes - L'invitation prend fin :

SUPPRIMER:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM
on - le 2019-09-04

REEMPLACER PAR:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM
on - le 2019-09-18